RÉPUBLIQUE FRANCAISE

LUCINGES

commune le : 31/01/223

Qualité et auteur de l'acte :

Jean-Luc SOULAT. Maire de Lucinges

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 5 décembre 2022 à 19h00 PROCES-VERBAL

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elue secrétaire de séance : Christine BURKI

Présents: JL. SOULAT, L. BAUD, JY. BEUCHER, C. BURKI, P. CHARRIERE, A. CHICHER, Y. DIEULESAINT, A. FAVRAT, P. GERBAZ, E. JOVILLAIN, JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, C. MASCAGNI, V. MOUCHET, D. SIMONEAU.

Absents: M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS pouvoir JY. BEUCHER, A. DROUX pouvoir P.

CHARRIERE, M. SARTON pouvoir V. MOUCHET

Date de convocation du conseil municipal: 29/11/2022

Procès-Verbal nº 8-2022 - Publié le 31/01/2023

#### 1- Désignation du secrétaire de séance

En application des dispositions des articles L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne madame Christine Burki en qualité de secrétaire de séance.

#### 2 - Adoption de l'ordre du jour

Le conseil municipal à l'unanimité adopte l'ordre du jour présenté par Monsieur Le Maire et figurant sur la convocation du 29 novembre 2022.

#### 3 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal du 7 novembre 2022 en prenant en compte une modification dans les points divers sur le conflit d'intérêt. Le procès-verbal modifié de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

#### 4 - Compte-rendu des décisions du maire

- Décision N°2022.29: Validation du devis de l'entreprise VAUDAUX: acquisition lame à neige 2.518 €HT
- Décision N°2022.30 : Validation de l'avant-projet définitif pour la restructuration et réhabilitation thermique du groupe scolaire – phase 2 pour un montant de travaux de 1.270.000 € HT.
- Décision N°2022.31: Résiliation du bail commercial de l'Echoppe Florale au 31.12.2022
- Décision N°2022.32: Validation proposition d'honoraires VRD Conception maîtrise d'œuvre VRD concernant l'aménagement du parking de la mairie - 3.960 € HT

#### 5- Annemasse-Agglo: Présentation ateliers fresque du climat

Rapporteur: Madame Pauline Plagnat-Cantoreggi, vice-présidente d'Annemasse Agglo déléguée en charge de la transition énergétique et de la démocratie participative

Le pôle métropolitain du genevois français propose des ateliers d'information et de prise de conscience face aux enjeux liés aux changements climatiques et d'élaboration de solutions collaboratives à destination des élus municipaux et des DGS, du 20 février au 3 mars 2023. Cinq créneaux sont proposés en soirée et le samedi matin d'une durée de 3 heures chacun. Les membres du conseil municipal retiennent l'atelier du 21 février de 18 à 21 heures.

#### 6- Annemasse-Agglo: présentation rapport d'activités 2021

Monsieur Le Maire présente aux conseillers municipaux le rapport d'activités et de développement durable 2021 d'Annemasse Agglo.

#### 7- Finances: décision modificative N°1 au BP 2022

#### Rapporteur: Monsieur Jean-Paul Lemmo

Monsieur Jean-Paul Lemmo, conseiller municipal délégué aux finances, informe les conseillers municipaux de la nécessité de prendre une décision modificative sur les sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal 2022.

Concernant la section de fonctionnement, les dépenses sont notamment liées au recours de personnel en remplacement d'agents en arrêt maladie ou temps partiel thérapeutique, à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires de 3.5% en juillet et d'une participation financière au raccordement assainissement de la salle communale. Pour la section d'investissement, les dépenses concernent la réintégration de frais d'études du 2315 au 2031 en raison du passage en comptabilité M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et la restitution de la caution au boulanger M. Dupont suite à son départ.

Il présente le tableau suivant pour approbation par les membres du conseil :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédit recettes	Augmentation de crédits dépenses
FD – 6411 Personnel titulaire			6.650 €
FD – 6451 URSSAF			1.000 €
FD – 6453 Cotisations caisses retraite			1.400 €
FD – 739211 Attribution de compensation			17.600 €
FD – 6518 droits utilisation informatique			3.400 €
FD – 6531 indemnités élus			720 €
FD – 6574 subventions de fonctionnement			910 €
FD – 65888 autres charges de gestion			5.900 €
FD – 6618 Intérêts autres dettes			800 €
FD – 022 dépenses imprévues	38.380 €		
ID – 2031 Frais d'études			17.700 €
ID – 2315 Immobilisations en cours	17.700 €		
FD - 6218 Personnel extérieur			19.000 €
FR – 6419 Remboursement sur rémunération du personnel		7.600 €	
FR – 7067 Redevance service périscolaire		11.400 €	
ID – 165 Dépôts et caution			1.730 €
ID – 27638 Créances EPF			270 €
IR – 165 dépôts et caution		2.000 €	
Total	56.080 €	21.000 €	77.080 €

Monsieur Jean-Paul Lemmo fait un point finance à l'issue de cette présentation et précise que le résultat net de fonctionnement de l'année 2022 devrait être d'environ 550.000 euros (hors opérations comptables), ce qui est un excellent résultat qui permet de conserver des ratios de qualité. La capacité de désendettement devrait se situer autour de 5,67 années et la capacité d'autofinancement à environ 12 % donc au-delà des 10% acceptables (pour rappel en 2021, elle était de 14%).

Actuellement nous attendons le montant de la CFG (Compensation Financière Genevoise) qui devrait être versée sous peu par le conseil départemental, toutefois la plus-value engendrée ira en totalité dans les caisses du département et la commune devrait percevoir la même somme que l'année dernière soit environ 550.000 euros.

Il précise de plus que la commune passera à la comptabilité M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, sachant qu'il s'agit d'un passage anticipé et ce changement aura peu d'impacts si ce n'est plus de souplesse au niveau des dépenses imprévues, la fongibilité des crédits et plus de transparence et de précisions sur certains articles du budget.

Madame Viviane Mouchet interroge sur l'impact des hausses de l'énergie sur le budget de la commune. Monsieur Yves Dieulesaint indique qu'il n'y a pas d'impacts importants pour cette année car d'une part concernant le chauffage via le réseau de chaleur bois, le prix est indexé sur l'inflation et devrait être stable jusqu'en 2038 et concernant l'électricité, le contrat ayant été souscrit auprès d'Enercoop pour une durée de 3 ans, les prix sont garantis jusqu'à la fin de l'année 2023, étant précisé qu'il faudra prévoir le renouvellement du contrat au printemps 2023, les prix étant plus favorables à cette période qu'en hiver.

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311.1 à 3, L.2312.1 à 4 et L.2313.1 et suivants ;

Vu la délibération en date du 4 avril 2022 adoptant le budget primitif 2022 de la commune ;

Approuve la décision modificative telle qu'indiquée ci-dessus.

#### 8- Finances : autorisation de mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2023

Monsieur Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui stipule que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

## > Accepte les autorisations de mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2023 établies comme suit :

Chapitre	Libellé	BUDGET 2022	Autorisations mandatement 2023 soit 25% du BP 2022
20	Immobilisations incorporelles	33.700,00 €	8.425,00 €
21	Immobilisations corporelles	179.300,00 €	44.825,00 €
23	Immobilisations en cours	2.102.654,00 €	525.663,50 €

### 9- Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2023

Monsieur Le Maire expose que la phase 2 du projet de restructuration et réhabilitation thermique du groupe scolaire, dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à 1.270.00 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023 (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Principaux postes de dépenses (par nature)	Montant HT
<u>Dépenses de MO</u> : - honoraires architecte	127.477,73 €
<u>Dépenses d'investissement</u> : - travaux	1.270.000,00 €
TOTAL	1.397.477,73 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Ressources (origine du financement)	Montant HT	Taux	Obtention du financement	
			Date de la demande	Date de la décision
ETAT DETR	698.738,865 €	50 %		
Conseil départemental CDAS 2020 CDAS 2021	89.000 € 100.000 €	14 %	24/02/2021 11/09/2020	29/11/2021 30/11/2020
Autres :  AAP Syane rénovation énergétique des bâtiments publics	60.000 €	4%	20/05/2022	07/07/2022
TOTAL des subventions publiques	947.738,865 €	68%		1
Autofinancement HT	449.738,865 €	32 %		
TOTAL GENERAL	1.397.477,73 €	100%		

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Z - Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z				
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION				
Années	Nature des travaux			
<u>Date</u> de l'engagement juridique de l'opération : Mars 2023	Signature du marché de travaux			
Juillet 2023	Démarrage des travaux			
Date d'achèvement de l'opération : Septembre 2024	Réception du bâtiment			

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

Vu la circulaire préfectorale d'appel à projets 2023 indiquant les modalités d'attribution de cette dotation ; Vu le budget communal ;

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- > Adopte le plan de financement exposé ci-dessus ;
- > Sollicite une subvention au titre de la DETR 2023.

#### 10-Rapport des commissions

- CMJ: les 16 conseillers qui atteignent la parité se sont réunis samedi 3 décembre et ont défini 36 propositions d'idées dont des actions en faveur des aînés de la commune, de l'environnement, de la sécurité routière...
- Ecole : une réunion sur la mise à jour du PEDT a eu lieu le mardi 22 novembre. Plusieurs points ont été abordés dont notamment l'agrandissement de la cour maternelle qui donne entière satisfaction.
- CCAS: le dimanche 27 novembre a eu lieu le repas des aînés qui a été très apprécié, avec une belle animation et une participation des jeunes du CMJ.
- Environnement : un atelier compostage a eu lieu au Jardin partagé. Un nouvelle arbre, un mûrier platane, a été planté dans l'espace jeux des enfants et un poirier sera remplacé dans le verger de la salle des fêtes. Concernant les réseaux de chaleur bois énergie, plusieurs sont en cours de développement dont un prochainement situé à Habère Poche.
- Travaux : les travaux de la 2<sup>ème</sup> phase de la RD183 sont terminés, il ne reste plus que les accotements qui seront repris et mis en herbe au printemps.
- **Urbanisme**: Madame Christine Burki souhaite faire un point urbanisme en revenant sur la modification N° 1 du PLU et plus particulièrement sur un point qui n'a pas donné lieu à remarque lors de l'enquête publique vu la complexité et la nouveauté de cet outil pourtant très efficace pour encadrer le développement urbain et éviter la sur densification dans des secteurs où elle n'est pas souhaitée.
- Il s'agit de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) N°9 dite OAP thématique renouvellement urbain. Cet outil concerne toutes les parcelles en zone constructible et déjà bâties qui seraient appelées à se densifier soit par du renouvellement du bâti soit par la démolition et reconstruction de bâti plus dense. Ces parcelles se trouvent de fait soumis à l'OAP et ses différentes orientations décrites dans le PLU dont une orientation qui limite la densité à 40 logements/ha en zone Ua et 20 logements à l'ha en Ub.

Pour illustrer ces propos, Christine Burki cite deux exemples survenus en novembre dernier à moins d'une semaine d'intervalle. Deux constructeurs se sont intéressés à 2 deux parcelles bâties de 3500 m2 chacune et ont souhaité présenter un projet de 22 logements sur l'une et 25 logements sur l'autre.

Christine Burki leur a expliqué que l'OAP N°9 s'imposant ils ne pourraient pas construire plus de 7-8 logements par parcelle. Les promoteurs ont alors annoncé renoncer à leur projet. C'est donc près de cinquante logements dans des secteurs non préférentiels qui ont ainsi été évités.

#### 11- Informations diverses

- CDAS 2022 : Monsieur le Maire informe que le montant du CDAS 2022 attribué à la commune au titre des travaux de voirie par le département est de 80.000 euros.
- Quiz Sivalor: diffusion du quiz sivalor concernant les nouvelles consignes de tri au 1er janvier 2023.

#### 12-Planning

- Repas de fin d'année agents/élus : Lundi 12 décembre 19h00
- Samedi 10 décembre : Fête de noël organisée par Les Enfants de Lucinges
- Vendredi 16 décembre : Concert à l'église organisé par Le Tourbillon
- Mercredi 21 décembre : Don du Sang
- Samedi 7 janvier 2023-18 heures : Vœux du maire

# L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15

La Secrétaire de séance, Christine BURKI



Le Maire, Jean-Luc SOULAT

